

Potentiel d'économie

FLANDRE

WALLONIE

BRUXELLES



Produit existant le plus cher*

€ 561

€ 1129

€ 613

€ 1129

€ 509

€ 1129



€ 304

€ 727

€ 339

€ 727

€ 289

€ 708

* 23.260kWh gaz naturel, 3.500kWh électricité, hors tva, prélèvements, distribution et transport

Étape I. COMPARER
votre contrat : avec le CREG Scan



1. Que voulez-vous comparer ? *

- Gaz
- Electricité



2. Qui êtes-vous ? *

- Résidentiel
- PME/indépendant (consommation max. 50.000 kWh électricité / 100.000 kWh gaz naturel)

3. Où habitez-vous ? *

- Flandre
- Wallonie
- Bruxelles

4. Quel est votre fournisseur d'énergie ? *

Nom fournisseur

5. Choisissez votre produit d'énergie (optionnel)

Nom produit

6. Date de la fiche tarifaire (optionnel)

Date

Comparez votre contrat en cours

Cher par rapport à l'offre actuelle ?

Étape II. CHANGER
de produit ou de fournisseur:
avec un COMPAREUR DE PRIX



CHANGER = GRATUIT

En respectant un délai de 4 semaines

CHANGER = FACILE

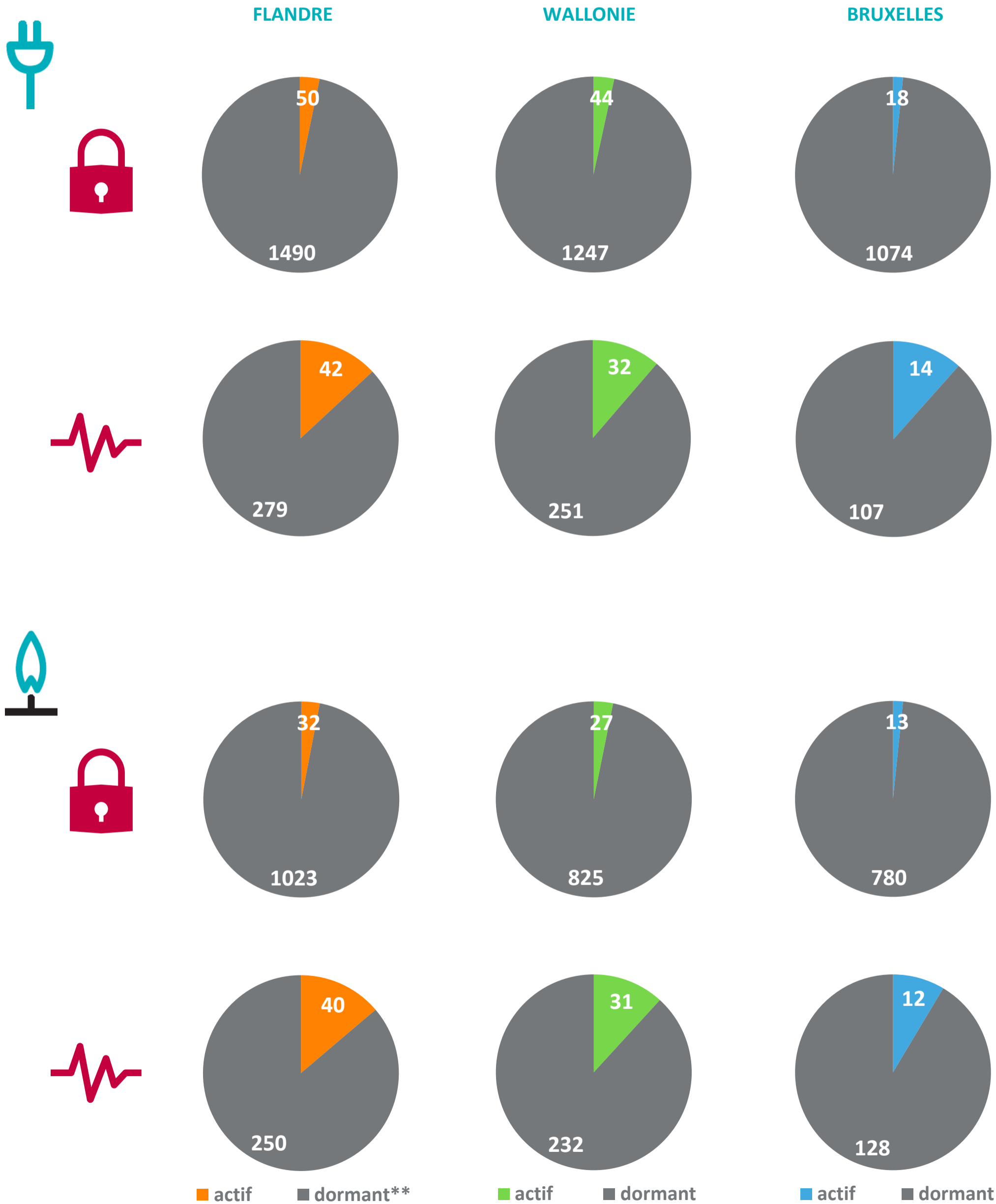
Nouveau fournisseur s'occupe de tout

<https://www.creg.be/fr/cregscan#/>



CREG Scan - Comparez votre contrat au marché!

Nombre de produits existants à prix énergétique fixe  ou variable 



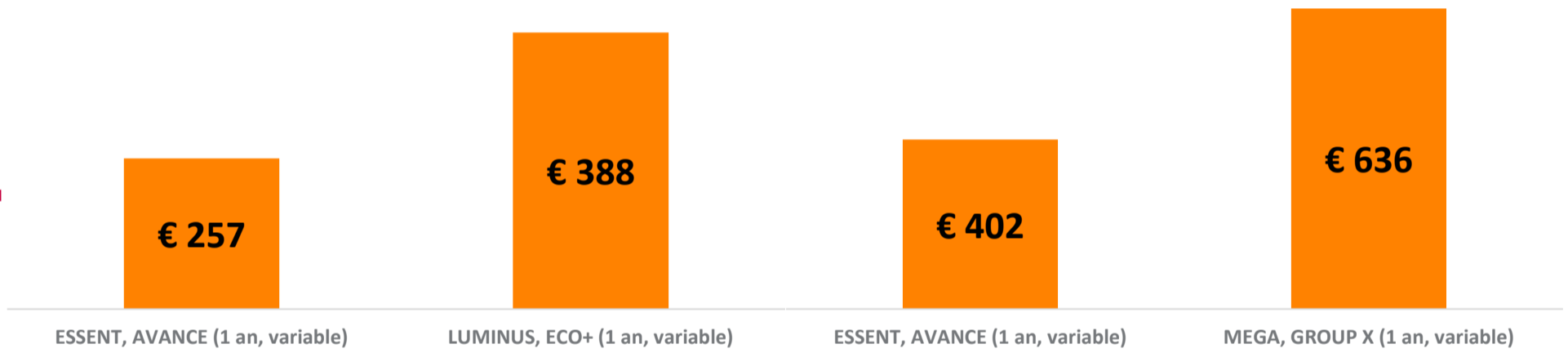
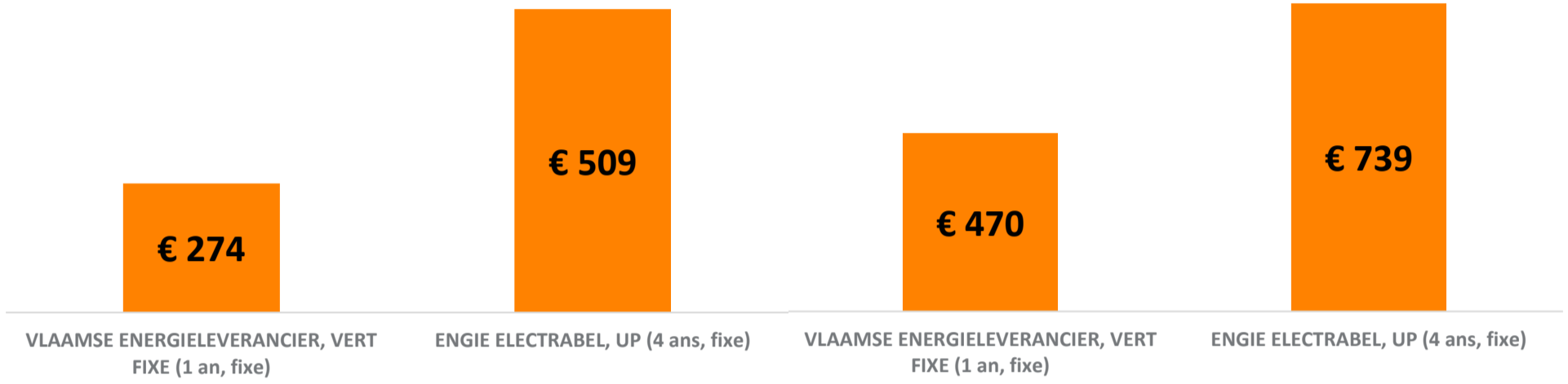
** produits dormants: ne figurent pas dans les résultats des simulateurs de prix, mais bien dans le CREG Scan

Offre la moins chère et la plus chère (€/an**)



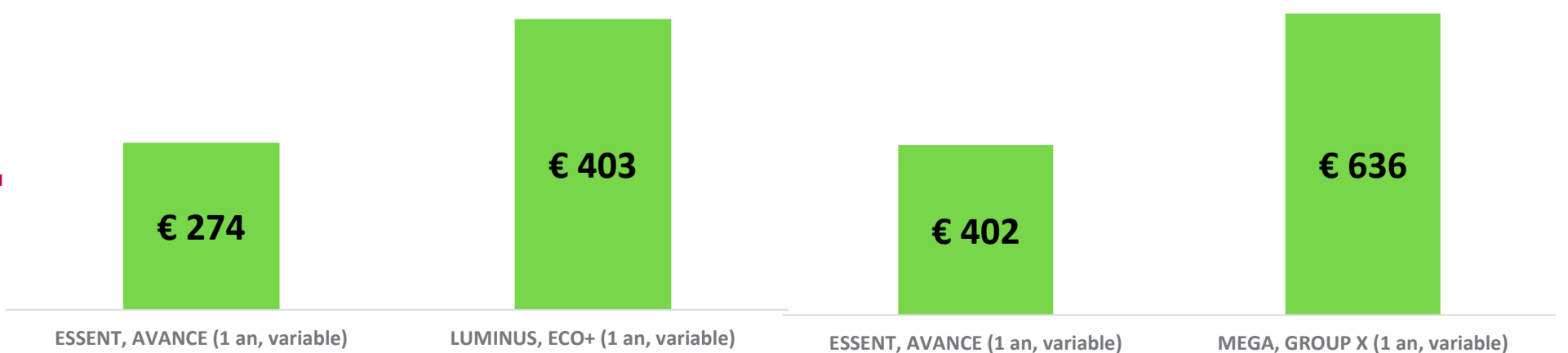
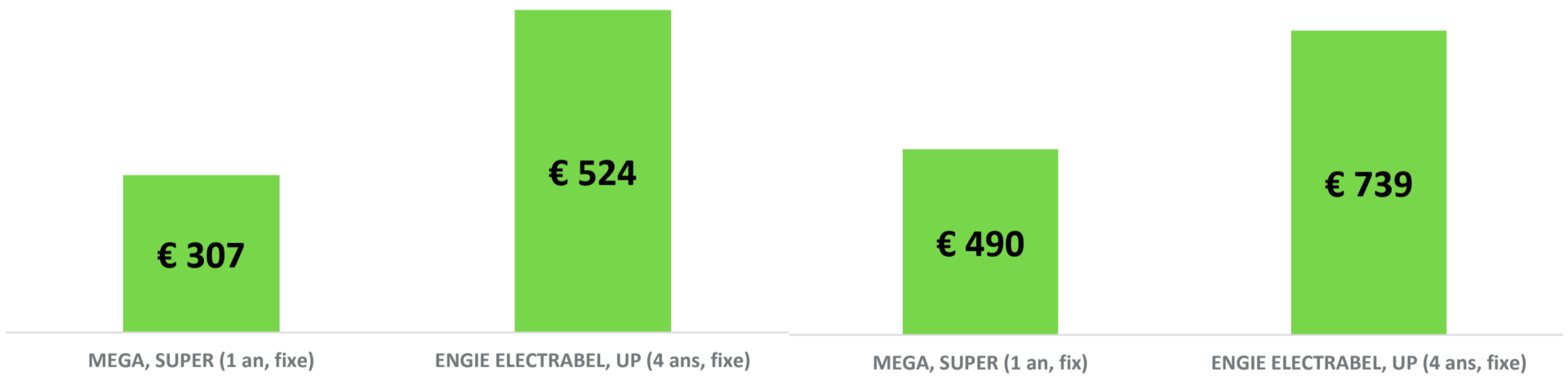
■ FLANDRE (18 fournisseurs actifs)

■ FLANDRE (15 fournisseurs actifs)



■ WALLONIE (12 fournisseurs actifs)

■ WALLONIE (11 fournisseurs actifs)



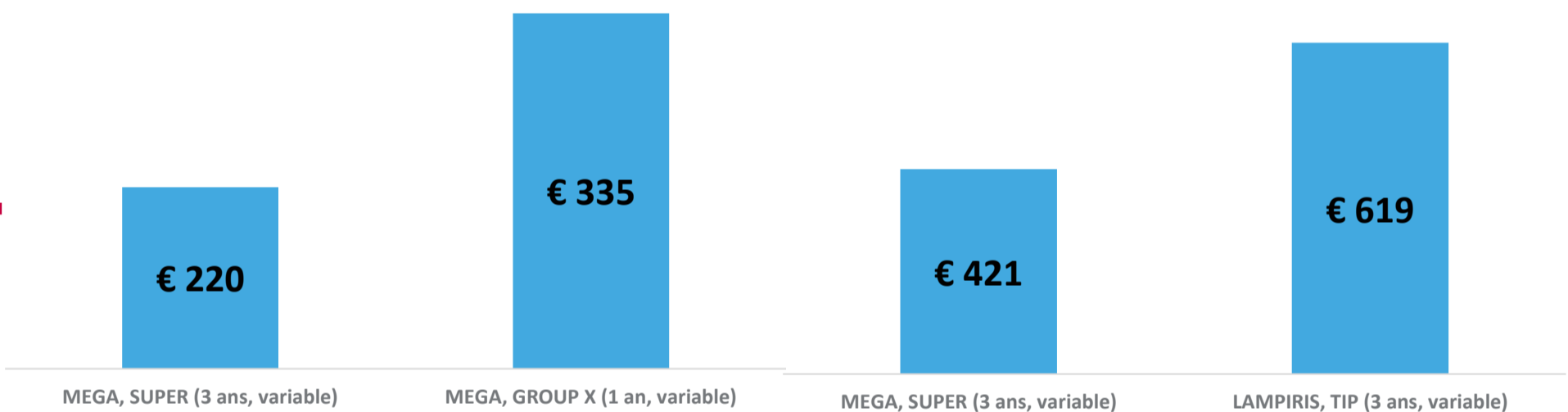
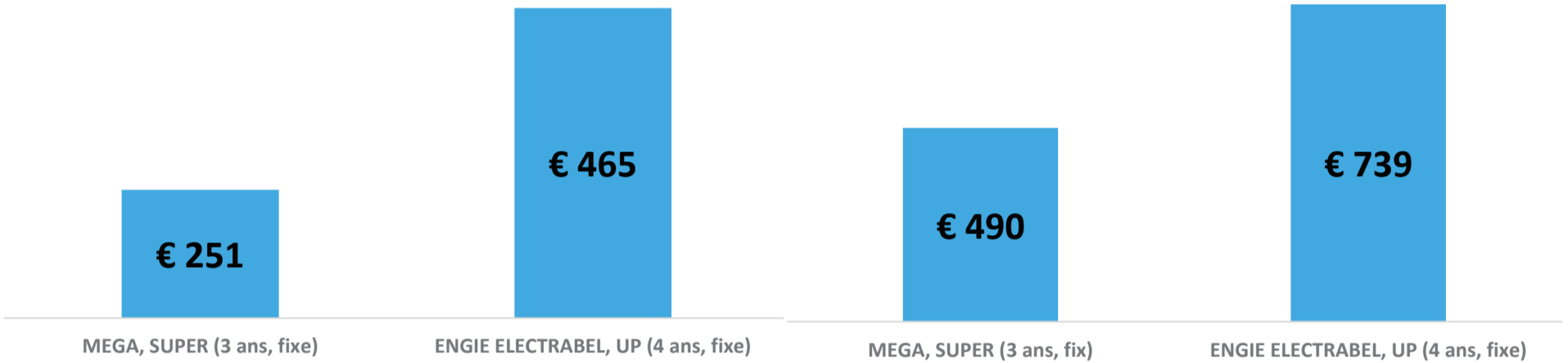
Offre la moins chère et la plus chère (€/an**)

(suite)



■ BRUXELLES (8 fournisseurs actifs)

■ BRUXELLES (7 fournisseurs actifs)



Part de la composante énergie (prix unitaire x consommation + redevance fixe) dans la facture annuelle d'un ménage

FLANDRE



17%



40%

WALLONIE



17%



30%

BRUXELLES



20%



37%

Produits à prix « variable » ou « fixe » : QUOI et POURQUOI ?

Prix fixes



LE PRIX UNITAIRE (c€/kWh) DE LA CONSOMMATION d'énergie est fixe durant le contrat. Le fournisseur ne peut pas augmenter cette partie sans l'accord préalable du consommateur. La redevance fixe est un montant forfaitaire, *prorata temporis* ou non.



Maintien des prix unitaires de la composante énergie à compter de la date de début du contrat et pendant toute sa durée.



Prix de l'énergie garanti, ce qui est positif dans un marché énergétique en hausse. Si les prix connaissent une baisse continue sur le marché, le prix d'un contrat en cours ne suivra pas cette même évolution à la baisse.



Comparable aux principes d'un emprunt hypothécaire à taux fixe où les tarifs ou prix unitaires n'évoluent pas pendant la durée du contrat.



Tous les autres éléments (transport et distribution, taxes, contributions et TVA) peuvent évoluer pendant la durée du contrat après décisions des autorités compétentes et sans l'accord préalable du consommateur.



65% des contrats



55% des contrats

Prix variables ou indexés



LE PRIX UNITAIRE (c€/kWh) DE LA CONSOMMATION d'énergie, est basé sur une formule d'indexation. En dehors des indexations, la formule ne peut pas être modifiée sans l'accord préalable du consommateur. La redevance fixe est un montant forfaitaire, *prorata temporis* ou non.



Pendant la durée du contrat, le prix unitaire des kWh consommés est indexé sur une base régulière (mois, trimestre...) au moyen d'une formule d'indexation.



Le prix suit le marché de l'énergie, de sorte que le consommateur bénéficie automatiquement de périodes de diminution des prix, mais si l'évolution est à la hausse, il devra bien entendu payer également cette augmentation.



Comparable aux principes d'un emprunt hypothécaire à taux variable où les tarifs ou les prix unitaires peuvent évoluer pendant la durée du contrat.



Tous les autres éléments (transport et distribution, taxes, contributions et TVA) peuvent évoluer pendant la durée du contrat après décisions des autorités compétentes et sans l'accord préalable du consommateur.



35% des contrats



45% des contrats